



COMMUNE DE COURLON-SUR-YONNE

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE ORDINAIRE
DU VENDREDI 1 SEPTEMBRE 2023
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**
article L2121-25 du CGCT

N° Délibérations		Décisions
73BIS/2023	<p>Passage à la comptabilité M57 – Modification des délibérations. Suite aux observations du contrôle de la légalité, sur les délibérations n°73/2023 et n°74/2023 du CM du 30/06/2023. Celles-ci sont retirées et remplacées par les présentes.</p> <p>Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Passage en comptabilité M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour harmoniser toutes les comptabilités des collectivités territoriales.</p>	approuvée à l'unanimité
74BIS/2023	<p>Nomenclature M57-Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement. Cette délibération est retirée et sera prise lors du vote du budget primitif en 2024.</p>	approuvée à l'unanimité
79/2023	<p>Assainissement pluvial Impasse de la Chalgrin. Analyse des offres et décision sur ce dossier. Après analyse et le compte rendu de la commission d'appel d'offres, celui-ci est infructueux.</p>	approuvée à l'unanimité
80/2023	<p>Autorisation de déposer des dossiers de demandes de subventions pour la création d'un terrain de sport. Ce projet est composé de différents modules sportifs. Son coût est de 66 527.86 € H.T et 79 833.43 € TTC.</p>	approuvée à l'unanimité
81/2023	<p>Achat kangoo sur le budget eau et assainissement. Afin de remplacer l'ancien véhicule, il est proposé d'acheter un véhicule kangoo pour un montant de 13 885,00 € HT sur le budget assainissement.</p>	approuvé à l'unanimité
82/2023	<p>DM 1/2023 Budget Eau et assainissement. Cette délibération sert à pouvoir déplacer la somme 13 885,00 € nécessaire à l'achat du véhicule Kangoo.</p>	approuvé à l'unanimité
83/2023	<p>DM1/2023 Budget lotissement. Des frais bancaires liés à un emprunt n'ont pas été prévu sur le BP 2023. C'est pourquoi, il convient de prendre une décision modificative pour la somme de 412.50 € afin de pouvoir les régler.</p>	approuvé à l'unanimité
60BIS/2023	<p>Création poste agent de maîtrise territorial. Suite aux observations du contrôle de la légalité, la délibération n°60/2023 du CM du 05/05/2023 est retirée et remplacée par la présente.</p>	approuvé à l'unanimité
84/2023	<p>Délibération pour consultations par appels d'offres, pour changement et rénovation partielle des réseaux d'eau potable.</p>	approuvé à l'unanimité
85/2023	<p>Délibération pour l'élaboration d'une étude BAC- Agence de l'eau. Cette étude permettra à la commune d'obtenir des subventions pour les travaux sur le réseau d'eau.</p>	approuvé à l'unanimité

Affichage en Mairie, le 04 Septembre 2023 à 17 heures 00.

Publication sur le site de la Commune, le 04/09/2023

Mme le Maire,
Christina Rangdet,

